



**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 7 JUILLET 2008 – 19 HEURES
Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN
--oOo--
COLLEGE COLLECTE**

Nombre de délégués en exercice : 32

Présents : 30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Sophie OYARZUN, MM. Daniel PONS, Alain DELOUZE, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE, Jean-Jacques LOUPIT, Jean-Marc STEFENELLO, Gilles LABORDE, Frédéric COURSELAUD, Patrice SOUALLE, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY, Guy ROUMEGOUS et Vincent CASTAGNEDE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES. Christine DUMEN, Carine SOURGEN, MM. Jean-Pierre FROUSTEY, Philippe BARBE, Max BANQUET, Jean-Marc BILLAC, Francis MAGNALDI et Jacques LAMOTHE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS POUR LIPOSTHEY : Monsieur Christian HARAMBAT,

ESCOURCE : Monsieur Robert DROUHAULT,

LABOUHEYRE : MM. Jean-Pierre TECHENE, Michel CRENCA et Laurent LALANNE,

LUË : Madame Patricia CASSAGNE,

MEZOS : Monsieur Bernard BRUSTIS

Absents excusés : 2.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Martine TREZZY, Monsieur Lucien MOUGIN donne pouvoir à Monsieur Philippe BARBE.

Secrétaire de séance : Madame Patricia CASSAGNE.

ORDRE DU JOUR

Végétalisation des points tri existants

Monsieur le Président indique à ses collègues que la Commune de PARENTIS a demandé que soit végétalisé le point tri de l'aire de camping-cars près du lac. D'autres points tri existants n'ont plus d'aménagement végétalisé soit parce que les arbustes n'ont pas pris, soit parce qu'ils ont été volés (24 points tri sur tout le Syndicat ce qui représente 380 à 400 pieds).

Il ajoute que le SIVOM n'a qu'un marché de végétalisation en cours : celui des points de collecte ordures ménagères. Les végétaux proposés ne conviennent pas pour les points tri car ils sont beaucoup trop petits. (60 cm). Les nouveaux points tri quant à eux sont équipés de leylandis mais leur fourniture n'est pas dissociée de la réalisation des dalles.

Le Bureau propose de lancer un marché à bons de commande pour végétaliser tous les points tri en octobre soit **7 000 € H.T.** environ. Accord unanime.

Monsieur LABORDE demande s'il était prévu de végétaliser tous les points de collecte. Monsieur GUEDO répond par la négative : 25 % environ des points sont aménagés, selon les demandes des communes.

Lancement d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets dans le cadre des soutiens à l'optimisation attribués par ECO EMBALLAGES

Monsieur GUEDO indique à ses collègues qu' Eco Emballages propose au SIVOM de profiter des soutiens à l'optimisation qu'elle attribue aux collectivités signataires d'un contrat avec elle, pour faire réaliser une étude d'optimisation de la gestion des déchets.

L'étude consiste, dans une première phase, en un **état des lieux avec diagnostic et étude des coûts des différentes collectes** (O.M., collecte sélective, déchetteries), des modes de traitement des déchets, des moyens de communication et du mode de financement. L'étude des coûts est réalisée à partir d'un logiciel mis en place par Eco Emballages, ce qui permet de faire des comparaisons avec des collectivités similaires. Dans une deuxième phase sont proposés des **leviers d'optimisation** et différents scénarii.

Cela permettrait de se situer par rapport au mode de collecte sélective à appliquer dans les années à venir (développement de l'apport volontaire ou mise en place du porte à porte).

Monsieur LAVIELLE demande si aucune étude n'a été faite avant la conteneurisation. Monsieur GUEDO répond par l'affirmative mais ajoute que l'étude dont il est question aujourd'hui propose une **optimisation**. Il est toujours bénéfique de faire progresser un système en place, d'autant que cette étude coûterait très peu au SIVOM.

En effet, le coût estimatif d'une telle étude se situe entre 28 000 € et 40 000 € H.T. sachant que le soutien d'Eco Emballages est de 1 € par habitant soit 32 828 € pour le SIVOM. Cette aide est donnée quel que soit le montant de l'étude. Donc, la dépense finale pour le SIVOM est de 7 200 € au maximum. De plus, Eco Emballages fournit un modèle de cahier des charges et donne des conseils sur les offres des cabinets d'études.

Après ces précisions, tous les délégués optent pour le lancement de l'étude d'optimisation.

Décision Modificative au Budget Primitif 2008 du SIVOM Collecte ordures ménagères – Budget Annexe

L'étude d'optimisation n'étant pas prévue au Budget, il convient de prévoir les crédits nécessaires par décision modificative, la subvention d'ECO EMBALLAGES et la diminution des dépenses imprévues. Accord unanime.

Conteneurisation : demande aux lotisseurs de payer tous les équipements nécessaires à la conteneurisation

Le Bureau propose de demander aux lotisseurs privés et communaux ainsi qu'aux constructeurs de résidences (immeubles) la prise en charge financière de tous les équipements nécessaires : bacs de 770 litres, socles, barres anti-chute, raccords route, plateformes, claustras, végétalisation, local à poubelles (selon le cas de figure). Actuellement, seuls les plateformes et les locaux sont à la charge des lotisseurs, le reste est fourni par le SIVOM.

Le SIVOM pourrait imposer le type de bacs (couleur, contenance) et donner les prescriptions techniques pour le reste. Les équipements seraient remis au SIVOM lors des transferts adaptés dans le domaine public par le syndic de copropriétaires afin d'en assurer le renouvellement. A l'exception de Monsieur BUCAMP qui s'abstient, les délégués entérinent ce principe qui entrera en vigueur pour les dossiers de permis de lotir ou de construire à venir.

Monsieur LAVIELLE suggère d'imposer également un point tri dans les lotissements représentant 250 habitants. Monsieur LAMOTHE conteste le côté systématique : un point tri peut exister à proximité, la disposition du lotissement peut ne pas convenir à l'implantation d'un point,... Il est décidé que selon les cas de figure, un point tri pourra être demandé au lotisseur (prise en compte de la taille du lotissement et de la distance d'un point existant).

Questions diverses.

Monsieur BRUSTIS déplore le **vandalisme systématique dans les déchetteries** et l'utilisation des déchetteries par des **usagers extérieurs** au SIVOM. Il demande que le Comité réfléchisse à ces deux problèmes.

MM. GUEDO et LAMOTHE indiquent qu'une procédure est en cours pour lutter contre le vandalisme et la récupération, en collaboration avec la Préfecture et les gendarmes. Le SIVOM porte plainte systématiquement et suit les apports de ferraille. Mais le problème est ardu car les gendarmes saturent, les gardiens sont excédés par l'agressivité de certaines populations (gens du voyage mais aussi parfois gens du cru), les réparations systématiques coûtent cher. Monsieur DUCOURNAU suggère d'implanter une caméra factice avec un panneau mentionnant « Vous êtes filmés ».

Monsieur GUEDO suggère de rajouter à l'étude d'optimisation la gestion des usagers extérieurs dans les déchetteries.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19 h 30.